

Bilan actif

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (13 mois)	Variation	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (0)	-	-	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles :	-	-	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial (1)	1,00	-	1,00	1,00	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	39 998,98	-7 109,12	32 889,86	38 604,00	-5 714,14	-14,80
Installations techniques, matériel et outillage industriels	91 097,48	-27 745,49	63 351,99	60 468,66	2 883,33	4,77
Autres immobilisations corporelles	13 779,57	-5 171,39	8 608,18	4 055,58	4 552,60	112,26
Immobilisations corporelles en cours	24 815,97	-	24 815,97	-	24 815,97	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières (2) :	-	-	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL (I)	169 693,00	-40 026,00	129 667,00	103 129,24	26 537,76	25,73
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours :	-	-	-	-	-	-
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-	-	-
Créances (2) :	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-
Autres	750,00	-	750,00	-	750,00	-
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement :	-	-	-	-	-	-
Actions propres	-	-	-	-	-	-
Autres titres	-	-	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	290 956,13	-	290 956,13	209 462,64	81 493,49	38,91
Charges constatées d'avance (2)	27,03	-	27,03	482,74	-455,71	-94,40
TOTAL (II)	291 733,16	-	291 733,16	209 945,38	81 787,78	38,96
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations (IV)	-	-	-	-	-	-

A. Lascombes

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (13 mois)	Variation	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	Euros	%
Ecart de conversion actif (V)	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF (0 à V)	461 426,16	-40 026,00	421 400,16	313 074,62	108 325,54	34,60
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						

Bilan passif

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (13 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (dont versé 2 000,00)	2 000,00	2 000,00	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Écart d'équivalence	-	-	-	-
Réserves :	-	-	-	-
- Réserve légale	200,00	-	200,00	-
- Réserves statutaires ou contractuelles	-	-	-	-
- Réserves réglementées	-	-	-	-
- Autres réserves	-	-	-	-
Report à nouveau	132 746,09	-	132 746,09	-
Résultat de l'exercice	149 883,38	132 946,09	16 937,29	12,74
Résultat de l'exercice précédent à affecter	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL (I)	284 829,47	134 946,09	149 883,38	111,07
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-	-
Avances conditionnées	-	-	-	-
TOTAL (I BIS)	-	-	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges	-	-	-	-
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	-	-	-	-
Fonds dédiés sur autres ressources	-	-	-	-
TOTAL (II)	-	-	-	-
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	69 110,94	81 684,03	-12 573,09	-15,39
Emprunts et dettes financières diverses (3)	23 156,76	3 047,00	20 109,76	659,99
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 555,84	39 458,55	-8 902,71	-22,56
Dettes fiscales et sociales	13 747,15	53 938,95	-40 191,80	-74,51
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance (1)	-	-	-	-
TOTAL (III)	136 570,69	178 128,53	-41 557,84	-23,33
Écart de conversion passif (IV)	-	-	-	-
TOTAL PASSIF (I à IV)	421 400,16	313 074,62	108 325,54	34,60
(1) Dont à plus d'un an (27 237,36)				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

A.Lascombes
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Au capital social de 2.000 euros
Siège social : 203 avenue de Miage – 74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS
RCS Annecy n° 893 699 116

(Ci-après la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES
COMPTES
DU 1ER JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1er juillet,
A 17 heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation des Gérants faite par lettre recommandée adressée à chaque associé en date du 16 juin 2023.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par signature par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son com qu'en sa qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Antoine LASCOMBES en sa qualité de co-Gérant de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 50 parts sociales sur les 50 parts sociales ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quart des parts sociale ayant le droit de vote pour les décisions ordinaires et réunissant la moitié des parts sociales ayant le droit de vote pour les décisions extraordinaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le co-Gérant dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels comprenant le bilan et les comptes de résultats de l'exercice social arrêté le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion des co-Gérants ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées ;

- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le co-Gérant déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le co-Gérant rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR **DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

1. Exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus aux co-Gérants ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation des conventions réglementées.

2. Pouvoirs.

Le co-Gérant présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion des co-Gérants et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

Puis, le co-Gérant déclare la discussion ouverte.

Le co-Gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

L'Assemblée générale, aux conditions de quorum et de majorité exigée par les statuts,

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes, quitus au Gérant

APPROUVE les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans les rapports.

DONNE en conséquence quitus de l'exécution de son mandat à Monsieur Antoine LASCOMBES et Monsieur Théo SCHONG, co-Gérants pour l'exercice écoulé.

PREND ACTE en application de l'article 223 quater du Code général des impôts que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard desdits articles.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

CONSTATE que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se soldent par un bénéfice de 149.883,38 euros.

DECIDE d'affecter le bénéfice de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 149.883,38 euros
- Augmenté du poste "Report à nouveau" : 132.746,09 euros
- Soit un bénéfice distribuable : 282.829,47 euros
- Dividende distribué aux associés : 200 000 pour Monsieur Antoine Lascombes et + 5.656 euros pour Monsieur Théo Schong
- Soit un dividende net par part de : 4.113 euros
- Solde affecté au compte report à nouveau : 77.173,47 euros

Ce dividende en numéraire sera mis en paiement par les co-Gérants au siège social de la Société à compter de ce jour.

Les co-Gérants reconnaissent avoir été informés que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exception à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12.8% perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17.2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuable célibataire, divorcé ou veuf) ou 75.000 euros (contribuable soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.8% pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

PREND ACTE, conformément à l'article 243 du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre de l'exercice précédent (premier exercice de la Société).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation du rapport spécial sur les conventions réglementées

APPROUVE le rapport spécial établi sur les conventions réglementées au sens de l'article L225-38 du Code de commerce, conformément à l'article L227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités de dépôt et de publicités requises par la loi.

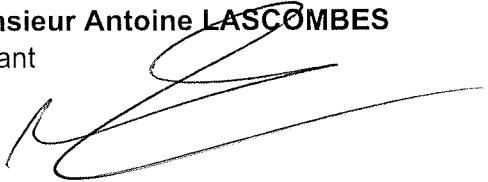
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votes des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le co-Gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le co-Gérant.

Monsieur Antoine LASCOMBES

Gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Monsieur Théo SCHONG

Gérant

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected loops and a long horizontal stroke extending to the right.

A. Lascombes

203 AVENUE DE MIAGE

74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

SIREN : 893699116



Tableau des amortissements détaillé

Postes du bilan	Cumuls au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumuls à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, marques	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (I)	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	1 394,98	5 714,14	-	7 109,12
2813581 - Affectés aux opérations professionnelles	1 394,98	5 714,14	-	7 109,12
Installations techniques	-	-	-	-
Matériel et outillages	12 700,34	15 045,15	-	27 745,49
281540 - Matériel industriel	12 700,34	15 045,15	-	27 745,49
Autres immobilisations corporelles	1 730,24	3 441,15	-	5 171,39
281810 - Installations générales, agencements, aménagements divers	-	57,36	-	57,36
281830 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 713,08	3 212,18	-	4 925,26
281840 - Mobilier	17,16	171,61	-	188,77
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (II)	15 825,56	24 200,44	-	40 026,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL (III)	-	-	-	-
TOTAL (I à III)	15 825,56	24 200,44	-	40 026,00

Tableau des immobilisations détaillé

Postes du bilan	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, marques	-	-	-	-
Fonds commercial	1,00	-	-	1,00
207100 - Patientèle Serki-Saint Gervais	1,00	-	-	1,00
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (I)	1,00	-	-	1,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	39 998,98	-	-	39 998,98
213581 - Affectés aux opérations professionnelles	39 998,98	-	-	39 998,98
Installations techniques	-	-	-	-
Matériel et outillages	73 169,00	17 928,48	-	91 097,48
215400 - Matériel industriel	73 169,00	17 928,48	-	91 097,48
Autres immobilisations corporelles	5 785,82	7 993,75	-	13 779,57
218100 - Installations générales, agencements, aménagements divers	-	1 204,56	-	1 204,56
218300 - Matériel de bureau et matériel informatique	5 271,00	6 789,19	-	12 060,19
218400 - Mobilier	514,82	-	-	514,82
Immobilisations corporelles en cours	-	24 815,97	-	24 815,97
231800 - Autres immobilisations corporelles	-	24 815,97	-	24 815,97
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL (II)	118 953,80	50 738,20	-	169 692,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL (III)	-	-	-	-
TOTAL (I à III)	118 954,80	50 738,20	-	169 693,00